

Séance du 26 mai 2026

N° 2026.05.01**Objet : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)****Date de Convocation**

Le 20 mai 2026

Le vingt-six mai deux mille vingt-six, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vingt mai deux mille vingt-six, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Catherine GAY, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 26

Absents : 00

Représentés : 03

Votants : 29

Etaient présents :

Mme Catherine GAY, Maire,
M. Jean-Luc ARMAND, Mme Martine VIAUD, M. Grégory LARCHER,
Mme Patricia SAINT-VENANT, M. Benjamin THOUVIGNON, Mme Méloée GANGNEUX,
M. Valentin GILLET DEBARRE, Mme Delphine CHERPI, Maires-adjoints
Mme Jocelyne LECROQ, M. Laurent MAURER, Mme Sophie DANIAUD,
M. Cédric ANTONIAZZI, M. Laurent DRÉANO, M. Jacques DEFENIN, Mme Aline LARGEAU,
Mme Sandrine GAUTIER, M. Amaury GOUYETTE, Mme Coralie FLAIS,
Mme Marie DABURON, M. Frédéric GRILLET, Mme Béatrice ODINK, M. Damien MICHAUD,
Mme Alexandra PORCHERON, Mme Julie RIOLLET et M. Alexis MOREAU,
Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

Mme Aliette GEAIRON à Mme Jocelyne LECROQ,
M. David-Alexandre MEUNIER à Mme Méloée GANGNEUX,
M. Alexandre ESTHER à M. Valentin GILLET DEBARRE,

Absents excusés : Néant**Secrétaire de séance : Mme Patricia SAINT-VENANT**

Madame la Maire explique que la Commission Communale des Impôts Directs a pour mission de suivre et de participer au travail de mise à jour des bases d'imposition aux taxes locales, effectué par les Services Fiscaux.

Dans ce cadre, elle a à se prononcer sur tous les changements d'imposition impactant certains contribuables/administrés de la Commune suite aux modifications physiques des propriétés bâties de la Commune (constructions nouvelles, démolitions ou additions de constructions, rénovations...).

La Commission Communale des Impôts Directs est composée de la Maire ou de son représentant qui en assure la présidence, de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants désignés par le Directeur des Services fiscaux, parmi une liste de trente-deux contribuables dressée par le Conseil Municipal.

Ces membres doivent :

1. Être âgés de 18 ans au moins ;
2. Être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ;
3. Jouir de leurs droits civils ;
4. Être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la Commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises) ;
5. Être familiarisés avec les circonstances locales
6. Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission.

L'article 1650 - Paragraphe 3 du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Peuvent également participer à la Commission Communale des Impôts Directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes : un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

Vu le code général des impôts et notamment son article 1650 ;

Considérant que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de constituer la CCID ;

Considérant que la Maire est membre de plein droit de la CCID ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- **De dresser** la liste de contribuables, en nombre, susceptibles d'être désignés par le directeur départemental des finances publiques, commissaires de la Commission Communal des Impôts Directs, comme suit :

Président(e) de la CCID	M. Jean-Luc ARMAND
--------------------------------	--------------------

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Mme Nathalie GANGNEUX M. François GROC M. Alexandre DAUBORD Mme Tiphanie COURTINE M. Stéphane GASPARD RIBEIRO Mme Carole ROMUALDO M. Sébastien DROCHON Mme Mélina RAVOTE M. Sylvain BRÉANT M. Laurent MAURER M. Gregory LARCHER Mme Patricia SAINT-VENANT Mme Coralie FLAIS M. Jacques DEFENIN M. Frédéric GRILLET Mme Béatrice ODINK	Mme Christine BESSON Mme Silvie ANTUNES Mme Elodie PUYBAREAU M. Valentin GILLET DEBARRE M. Alexandre ESTHER Mme Delphine CHERPI M. Laurent DRÉANO Mme Sandrine GAUTIER M. David Alexandre MEUNIER Mme Aliette GEAIRON Mme Aline LARGEAU Mme Sophie DANIAUD M. Benjamin THOUVIGNON M. Cédric ANTONIAZZI M. Damien MICHAUD M. Alexis MOREAU

- **De notifier** cette liste au directeur départemental des finances publiques ;
- **D'autoriser** Madame la Maire ou son représentant dûment habilité à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans Cedex 1) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,
Patricia SAINT-VENANT**

**La Maire,
Catherine GAY**

